Les dépenses pour l’aide sociale au sens strict en 2017



L’Office fédéral de la statistique (OFS) présente les statistiques financières de l’aide sociale au sens strict, ou «aide sociale économique». La hausse se situe dans la moyenne des dernières années.

Aide sociale économique. Les dépenses ont augmenté de 3.4% en termes nominaux (2.9% avec les corrections de l’inflation) en 2017 pour atteindre **2.8 milliards de francs**. Le nombre des bénéficiaires de l’aide sociale au sens strict a augmenté de 1.9% par rapport à l’année précédente. Les dépenses nettes par bénéficiaire se sont accrues de 1.6% en moyenne annuelle en termes nominaux, passant de 9961 à 10 116 francs. Par rapport aux dépenses totales pour toutes les prestations sociales, qui se montaient en 2016 à **170 milliards de francs** selon les Comptes globaux de la protection sociale (CGPS), l’aide sociale au sens strict représentait une part de 1.7%.

Aides sociales globales. Pour éviter que les personnes aient à recourir à l’aide sociale au sens strict, les cantons allouent, en amont, des prestations sociales sous condition de ressources. Avec l’aide sociale au sens strict, ces prestations constituent l’aide sociale au sens large. En 2017, la Confédération, les cantons et les communes ont dépensé **8.3 milliards de francs** pour l’aide sociale au sens large, dont 59.6% pour les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI et 34% pour l'aide sociale au sens strict.

Répartition financière. En 2017, 44.3% des dépenses de l’aide sociale au sens large ont été financées par les cantons, 36.9% par les communes et 18% par la Confédération. Ces proportions n’ont que faiblement évolué par rapport aux années précédentes (variations de moins de 1 point de pourcentage).

En savoir plus